



RÉORGANISATION DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE

L'ANCCLI demande d'examiner les conséquences avant toute modification législative

Dans le pays le plus nucléarisé, au monde par nombre d'habitants, où la démocratie environnementale a pris une place d'importance et de confiance dans la vie des citoyens, il convient de ne pas détruire, par excès de vitesse, une confiance sociale édiflée patiemment et fruit d'une réglementation unique au monde, basée sur l'indépendance et la complémentarité des acteurs du nucléaire (exploitants, ASN, IRSN), dont la société civile.

L'ANCCLI prend note du communiqué du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et du Ministère de la Transition énergétique, du 23 février 2023, qui indique :

- **vouloir renforcer l'indépendance et les moyens** de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en y intégrant les compétences techniques (recherche et expertise) de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN),
- **vouloir engager cette réforme, en concertation**, avec l'ensemble des parties concernées,
- **vouloir respecter les principes** :
 - de séparation du contrôle et de l'expertise,
 - de maintien des compétences de recherche et d'expertise au sein de la future autorité
 - de garantie de l'information, de la transparence et du dialogue technique avec la société.

Dans le cadre de ses missions relatives à la transparence, à l'information et à la sûreté dans le domaine nucléaire, l'ANCCLI entend la réflexion engagée par le Gouvernement visant à **anticiper les enjeux à venir et à examiner comment garantir les plus hauts niveaux de sûreté** face au volume considérable d'activités que les exploitants mais aussi l'ASN et l'IRSN auront à traiter dans les années à venir (Conseil de Politique Nucléaire du 3 février 2023).

L'ANCCLI rappelle que la sûreté repose avant tout, sur la robustesse des systèmes et des organisations et aussi sur les femmes et les hommes.

Bouleverser notre système robuste, sans étude préalable, en introduisant dans l'urgence, un amendement dans la Loi d'accélération nucléaire : **ce n'est pas prendre le bon chemin** et c'est, à nouveau, nourrir le citoyen de doutes et de défiance envers le secteur nucléaire.

Le Gouvernement conforterait la gouvernance de la sûreté nucléaire à **donner aux acteurs le temps de l'examiner de manière plurielle et concertée, face aux enjeux sans précédent à venir** et au regard de la feuille de route fixée par le Président de la République.

L'ANCCLI invite le Gouvernement à attendre le fruit de ces réflexions préalables et indispensables pour engager les éventuelles évolutions législatives nécessaires.